



## Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 3 mai 2019 à 19 h

### Procès-verbal

Le conseil municipal, dûment convoqué le 26 avril 2019, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, à la mairie d'Hossegor, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

#### Nombre de conseillers

en exercice : 19

présents : 16

votants : 19

**Présents** : Gaudio Xavier, Arbeille Henri, Bart Delphine, Dassé Sabine, Gelez Philippe, Gès Christophe, Lacroix Jérôme, Lalande Françoise, Lartigau Nadine, Messanges Serge, Minvielle David, Montaut Catherine, Orgeval Jean-Pierre, Péré-Gaudio Marie-Françoise, Sarthou Pierre, Villegier Michel.

**Absents représentés** : Bénétrix Sabine a donné procuration à Gelez Philippe, Lagardère Georges a donné procuration à Lacroix Jérôme, Servary Pierre a donnée procuration à Arbeille Henri

**Secrétaire** : Dassé Sabine

Assistent également Véronique Bois, directrice générale des services, et Mélanie Fourgs, responsable du service financier.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

## FINANCES

### 1. Comptes de l'exercice 2018 : budget principal et budgets annexes :

#### 1.a) Comptes de gestion

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Le maire Xavier Gaudio rappelle que le compte de gestion, établi par le trésorier municipal, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, de tous les budgets de la commune. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité.

En approuvant à l'unanimité le compte de gestion 2018, l'assemblée délibérante a constaté la stricte concordance entre le compte administratif établi par le maire et le compte de gestion.

#### 2. b) Comptes administratifs

Rapporteurs : Delphine Bart et Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Arrivée de Delphine Bart à 19h05

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget primitif : il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées en cours d'année, y compris celles qui sont engagées mais non reçues ou non payées.

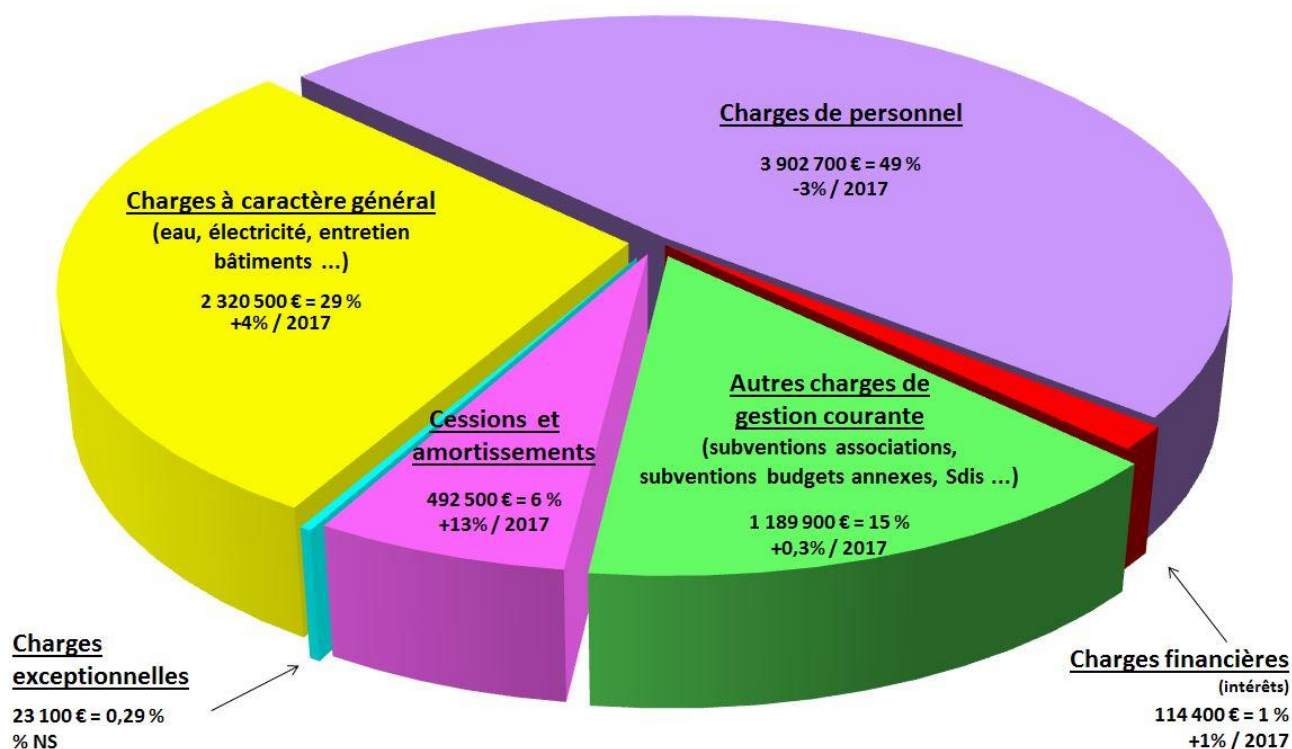
Le maire Xavier Gaudio et Delphine Bart, adjointe déléguée aux affaires financières, commentent les comptes administratifs du budget principal puis des budgets annexes.

Ils rappellent que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget primitif : il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées en cours d'année, y compris celles qui sont engagées mais non reçues ou non payées.

### Section de fonctionnement

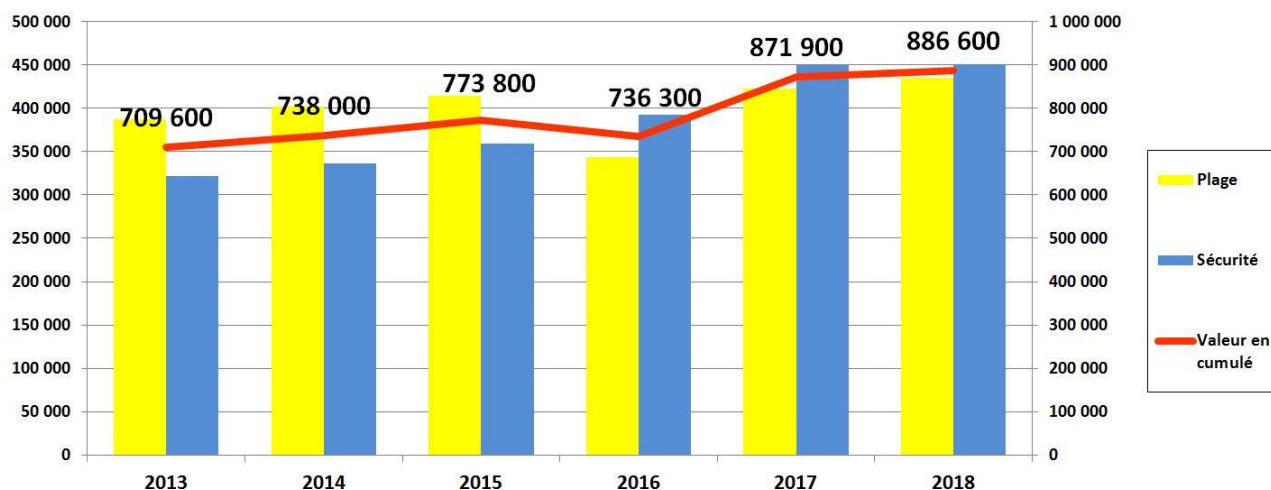
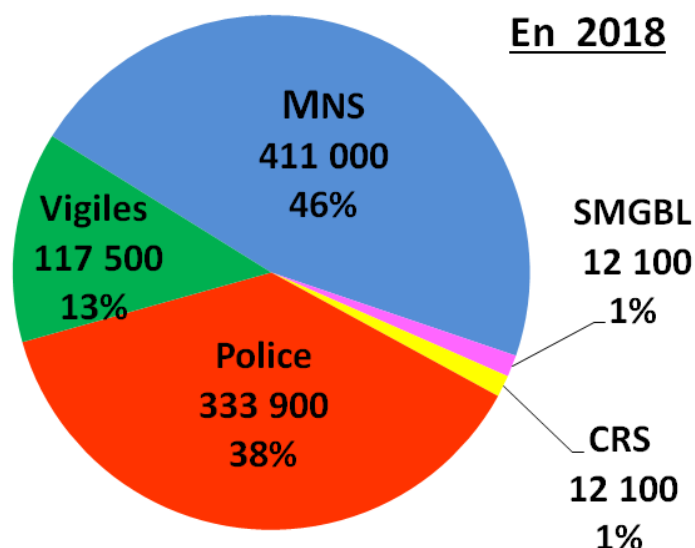
#### **Dépenses de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement 2018 = 8 215 742,96 € soit – 17 % par rapport à 2017

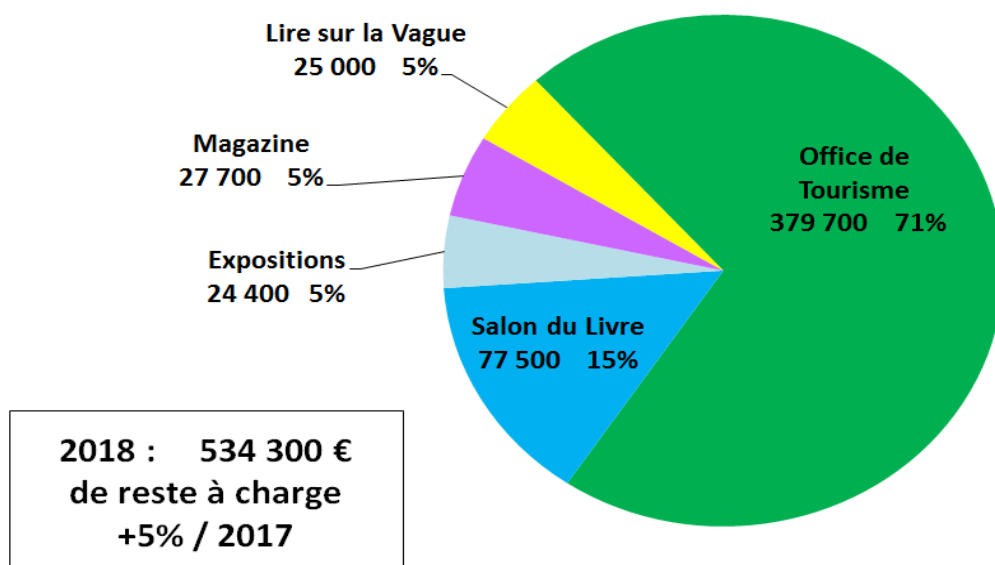


- Les charges à caractère général (achats, prestations, frais d'entretien, de maintenance ...) augmentent de 4,26 %  
Une facture d'eau de 80 000 € n'avait pas été réglée en 2017 ; les frais de combustible et de carburant ont augmenté de + 25 000 € ; les frais de locations augmentent de + 38 000 € du fait de la location de modules pour les vestiaires du stade, d'une nacelle (non remplacement de la nacelle communale vétuste), de toilettes publiques notamment pour la période du QuikPro...
- Les charges de personnel baissent de – 3,01 % : le poste de secrétariat général n'a été pourvu qu'en novembre 2018 ainsi que celui du service des Ressources Humaines. Ce chapitre budgétaire a été également impacté par la poursuite de la réforme du Parcours professionnel des carrières et rémunérations (PPCR), et le Glissement-vieillesse-technicité (GVT : avancement d'échelon automatique des agents en fonction de leur situation dans leur catégorie) et du remplacement d'agent en arrêt maladie dont le salaire a été maintenu selon les règles de la fonction publique.
- Les autres charges de gestion courante baissent de – 46,52%. Si on retire l'opération patrimoniale liée au transfert de la vente du terrain inscrit dans le patrimoine du budget principal au budget annexe Pédebert extension (1 200 000 €), ce chapitre augmente de + 0,32%. A noter la suppression de la participation communale au SIVOM Côte Sud du fait qu'il a été repris par la communauté de communes MACS.
- Les charges financières augmentent de + 1,51% compte tenu du paiement des intérêts de la moitié de l'annuité du nouvel emprunt.

Delphine Bart fait un zoom sur le secteur Prévention et sécurité : + 14 700 € par rapport à 2017 soit + 1,7%

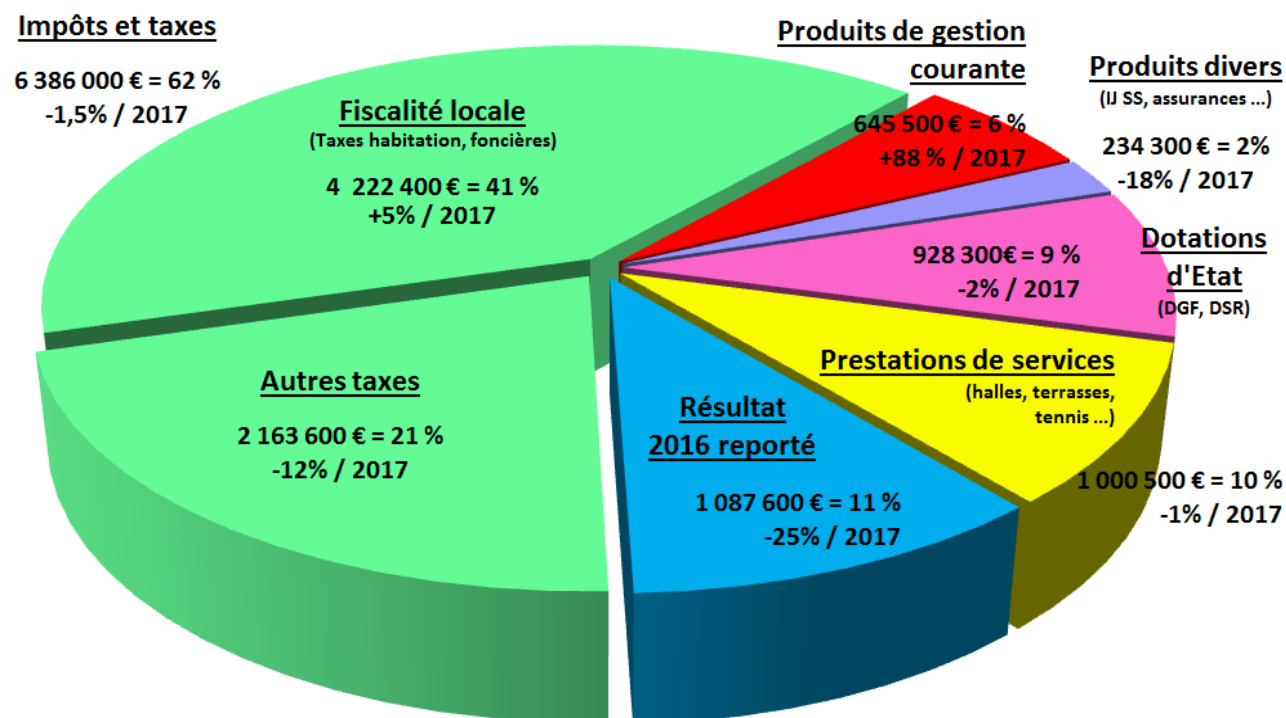


Delphine Bart rappelle les 20 ans du Salon du livre, ce qui explique + 15% de dépenses par rapport à 2017. Le maire Xavier Gaudio rappelle que ces dépenses supplémentaires ont permis de financer, entre autres, des animations en centre-ville et donc de «faire descendre» le salon en ville.

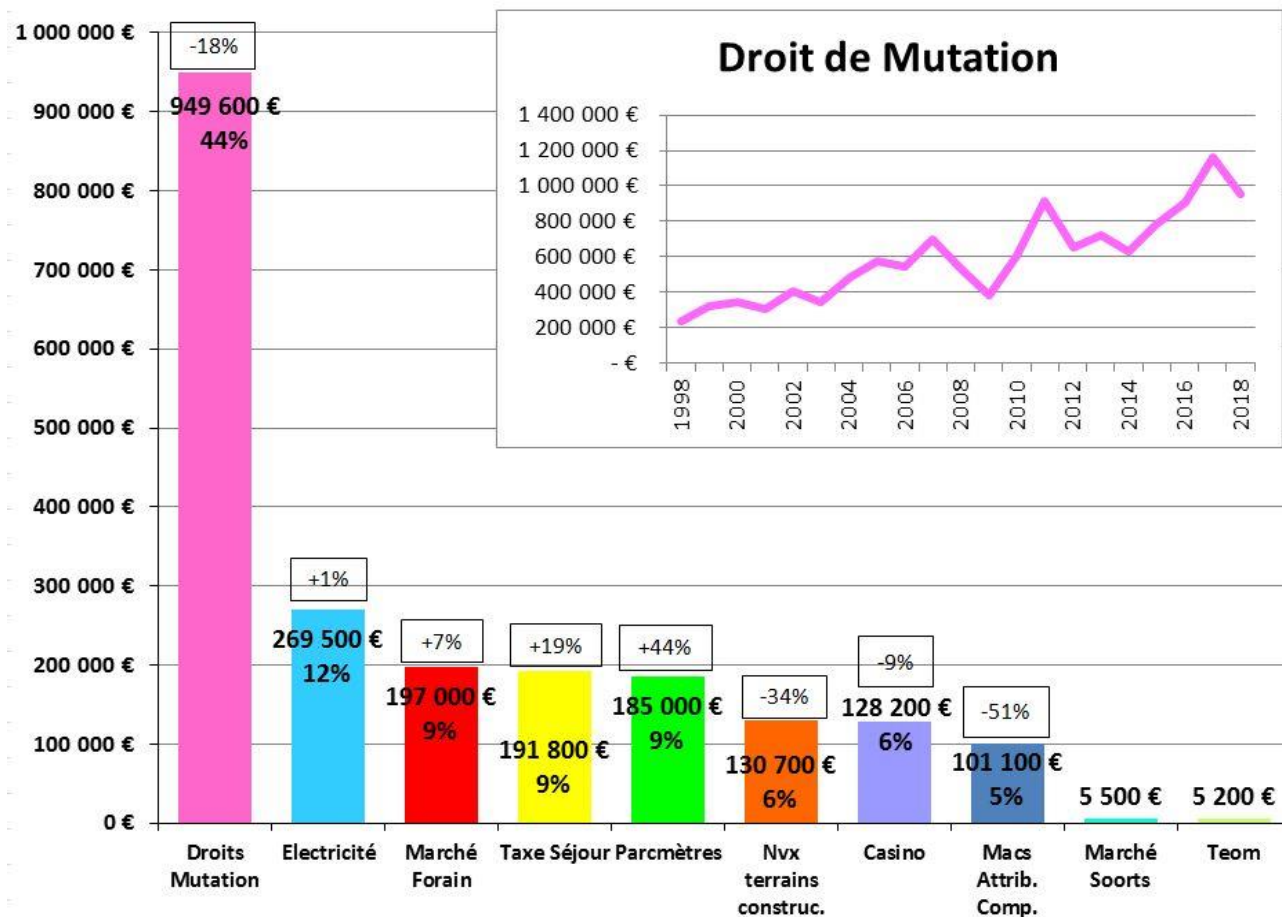


## Recettes de fonctionnement

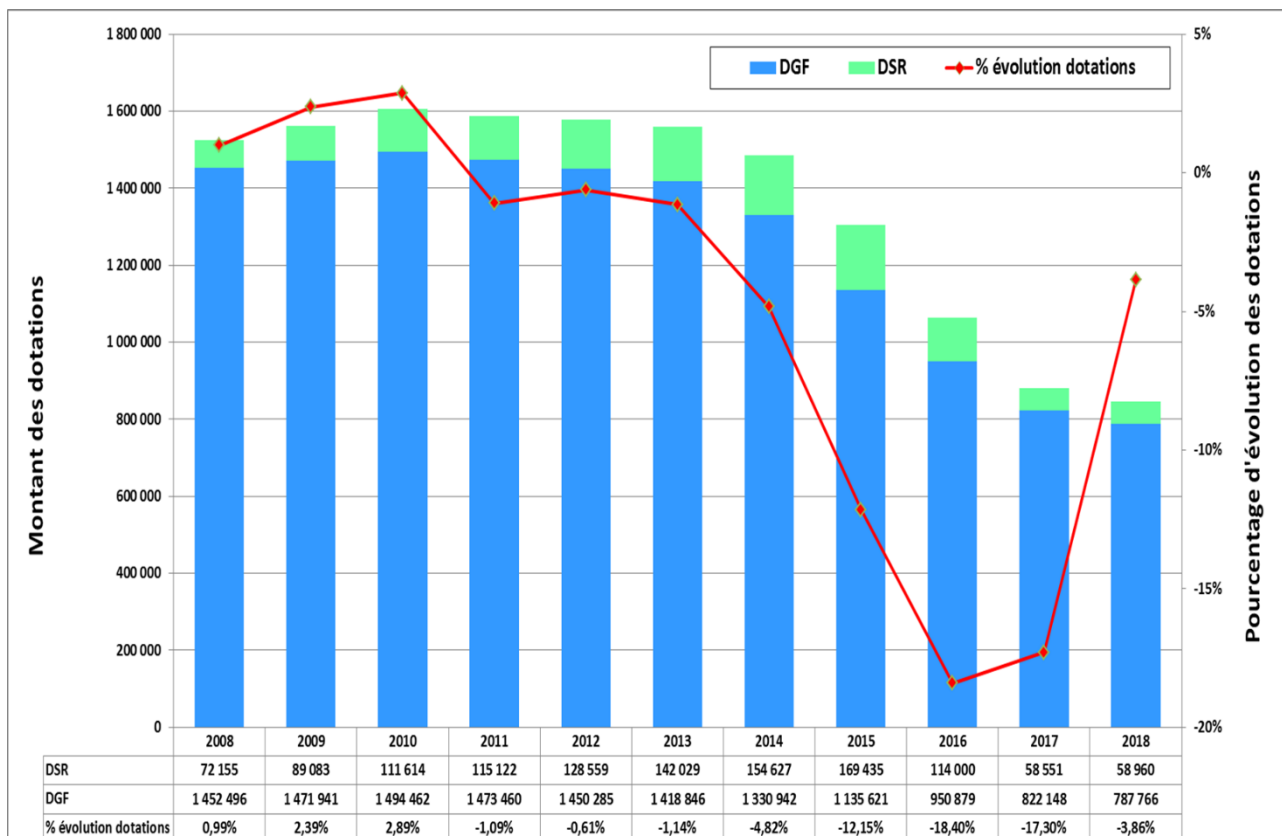
Recettes de fonctionnement 2018 = 10 368 467,00 € soit – 8,085% par rapport à 2017



- Les produits de service et du domaine baissent de – 0,95% par rapport à 2017. Les recettes perçues au titre de l'occupation des halles, terrasses et des plages s'élèvent à 450 800 € soit environ 45% des recettes du chapitre. A noter que la commune n'a plus perçu les recettes liées à la location des courts de tennis à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018.
- Le chapitre des Impôts et taxes varie à la baisse à hauteur de – 1,55%.  
Delphine Bart rappelle que ce chapitre représente 62% des recettes de fonctionnement de la commune.  
Le montant des droits de mutation a baissé (- 18%) mais reste à un niveau très élevé (949 600 €).  
Le bon travail du service chargé du recouvrement de la taxe de séjour permet à la commune d'encaisser des recettes qui augmentent régulièrement.  
Concernant les recettes liées aux stationnement payant, le nouveau système national du FPS est vertueux dans la mesure où il permet une augmentation des recettes mais aussi un turn-over des véhicules qui stationnent dans le centre-ville.  
L'attribution de compensation versée par MACS à la commune diminue du fait de la prise de compétence de compétences par la communauté de communes (PLUi, GEMAPI ...). Le maire Xavier Gaudio précise que la commune a demandé à un cabinet d'études de réaliser un audit sur les attributions de compensation de MACS.



- Le chapitre des subventions d'exploitation baisse de -1,77 % du fait de la diminution de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat  
Le maire Xavier Gaudio rappelle le montant de la DGF n'a pas baissé au niveau national mais la commune est pénalisée du fait du mécanisme de péréquation ( - 58 000 €).



- Le chapitre des autres produits de gestion courante augmente de + 88,02 % du fait essentiellement du versement en 2018 au budget principal du solde de la clôture du budget annexe La Forêt.
- Le chapitre des produits exceptionnels varie de – 78,28 % du fait de la variation des opérations de cessions entre 2018 et 2017.
- Le résultat reporté s'élève à 1 020 739,86 €.

## **Section d'investissement**

### **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 913 842,87 €.

Delphine Bart rappelle que les dépenses relatives à certaines opérations sont prévues sur deux ans.

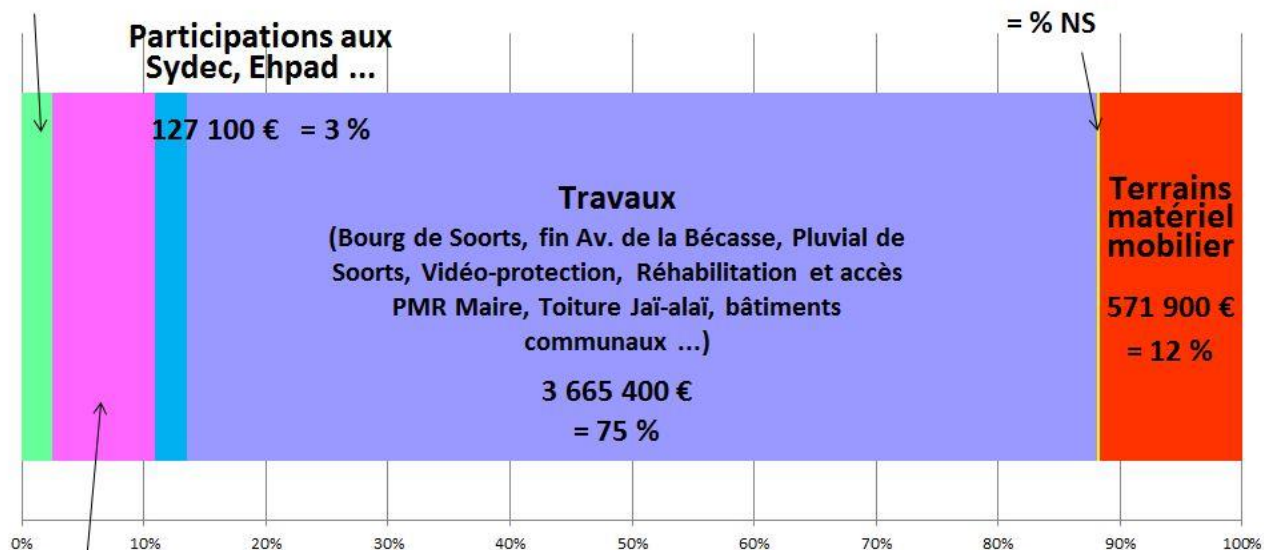
Les grandes masses financières se répartissent comme suit :

**Travaux en régie & avances**  
(effectués par les agents)

124 300 € = 3 %

**Frais d'études**

13 800 €  
= % NS



**Remb. du capital des emprunts**

411 400 € = 8 %

## BATÎMENTS

<b>REHABILITATION ET ACCES PMR MAIRIE</b> <b>742 800 €</b>	<b>JAÏ-ALAÏ TOITURE</b> <b>169 400 €</b>	<b>YACHT CLUB (2018)</b> <b>98 300 €</b>	<b>REFECTION BÂTIMENTS COMMUNAUX</b> Entretien divers <b>88 900 €</b>	<b>VESTIAIRES &amp; TRIBUNES</b> <b>79 600</b>
---	---	---	---	---

## AMENAGEMENTS EXTERIEURS

<b>BOURG DE SOORTS</b> <b>1 906 900 €</b>	<b>VIDEO-PROTECTION</b> <b>277 500 €</b>	<b>PLUVIAL DE SOORTS</b> <b>149 600 €</b>	<b>AVENUE DE LA BECASSE (2018)</b> <b>113 600 €</b>
--	---	--	--



## Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 6 066 907,87 € soit + 21,15 % par rapport à 2017.

Le financement des dépenses d'investissement a été assuré par :

- Le report excédentaire de la section d'investissement 2017 : 1 365 830,41 €
- les subventions : 907 056,91 €
- le FCTVA : 425 255,43 €
- les taxes d'aménagement : 451 271,21 €
- les amortissements : 426 747,71 €
- le produit des ventes diverses : 152 080,88 €
- le virement de la section de fonctionnement 2017 : 300 000 €
- l'emprunt et les dépôts et cautionnement : 2 001 162,75 €
- les avances sur travaux : 18 002,57 €
- la vente de caveaux : 19 500,00 €

Delphine Bart rappelle le choix stratégique de laisser un report du résultat de fonctionnement de 2017 pour partie en recette de fonctionnement au budget 2018 (1 020 739,86 €) et pour le solde en recette d'investissement (+ 300 000,00 €).

Elle rappelle également la souscription d'un emprunt en 2017, dont les annuités ont commencé à être payées en 2018.

## Résultats 2018

Section de fonctionnement :

Dépenses	8 215 742,96 €
Recettes	<u>110 368 467,00 €</u>
Total	+ 2 152 724,04 €

Section d'investissement

Dépenses	4 913 842,87 €
Recettes	<u>6 066 907,87 €</u>
Total	+ 1 153 065,50 €

<b>Budgets annexes</b>
------------------------

## Budget Casino

Fonctionnement :

Dépenses	44 335,56 €
Recettes	<u>510 259,65 €</u>
	+ 465 924,09 €

Investissement :

Dépenses	37 312,40 €
Recettes	<u>329 559,53 €</u>
	+ 292 247,13 €

Le maire Xavier Gaudio indique que le délégataire est en cours de restructuration de ses équipes. Il souhaite obtenir la gestion d'un PMU avant la fin de l'année.

### **Budget Cinéma**

#### Fonctionnement :

Dépenses	411,00 €
Recettes	<u>41 618,53 €</u>
	+ 41 207,53 €

#### Investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	<u>34 271,10 €</u>
	+ 34 271,10 €

Le maire Xavier Gaudio rappelle le projet d'aménagement de trois salles de cinéma à l'intérieur du bâtiment existant.

### **Budget La Forêt**

#### Fonctionnement :

Dépenses	344 146,23 €
Recettes	<u>479 780,96 €</u>
	+ 135 634,73 €

#### Investissement :

Dépenses	44 146,23 €
Recettes	<u>44 146,23 €</u>
	0,00 €

Ce budget va être clôturé en 2019.

### **Budget Pédebert Extension 2**

#### Fonctionnement :

Dépenses	1 651 714,65 €
Recettes	<u>2 148 815,86 €</u>
	+ 497 101,21 €

#### Investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	<u>0,00 €</u>
	0,00 €

Les travaux consistent en la réhabilitation du parc d'activités.

### **Budget Eau**

#### Fonctionnement :

Dépenses	31 905,11 €
Recettes	<u>215 029,91 €</u>
	+ 183 124,80 €

#### Investissement :

Dépenses	109 655,52 €
Recettes	<u>301 322,64 €</u>
	+ 191 667,12 €

### **Budget Assainissement**

#### Fonctionnement :

Dépenses	253 180,28 €
Recettes	<u>728 380,83 €</u>
	+ 475 200,55 €

<u>Investissement :</u>	
Dépenses	588 615,39 €
Recettes	<u>540 523,67 €</u>
	- 48 091,72 €

### **Budget Restaurant**

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses	68 661,85 €
Recettes	<u>91 081,06 €</u>
	+ 22 419,21 €

<u>Investissement :</u>	
Dépenses	48 893,18 €
Recettes	<u>42 328,26 €</u>
	- 6 564,92 €

Le maire Xavier Gaudio rappelle que le loyer couvre les annuités d'emprunt. Delphine Bart précise qu'il s'agit d'un choix délibéré afin d'amener une prestation haut de gamme sur la commune.

### **Budget Maison de la petite enfance**

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses	671 147,39 €
Recettes	<u>880 772,04 €</u>
	+ 209 624,65 €

<u>Investissement :</u>	
Dépenses	62 369,44 €
Recettes	<u>101 864,07 €</u>
	+ 39 494,63 €

Le budget de la crèche nécessite toujours une aide communale mais reste cependant bien gérée avec une stabilité des charges. Des difficultés demeurent face à l'absentéisme des enfants qui impliquent une baisse de l'aide financière de la CAF.

### **Budget Les Barthes**

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses	932 088,90 €
Recettes	<u>932 088,90 €</u>
	+ 0,00 €

<u>Investissement :</u>	
Dépenses	1 864 177,80 €
Recettes	<u>932 088,90 €</u>
	- 932 088,90 €

La variation des stocks de ce budget de lotissement est négative du fait de l'acquisition de parcelles.

Afin de permettre le vote des comptes administratifs dont le maire est l'ordonnateur, Delphine Bart est nommée présidente de séance et le maire Xavier Gaudio quitte la salle.

Tous les budgets (budget principal et budgets annexes) sont votés à l'unanimité.

### **3. Affectation des résultats 2018**

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

Les résultats de fonctionnement 2018 sont affectés comme suit :

- **Budget Principal :**

Excédent de fonctionnement 2018	2 152 724,04 €
En recette d'investissement au c/1068	300 000,00 €
En recette de fonctionnement c/002	1 852 724,04 €

- **Budget Casino :**

Excédent de fonctionnement 2018	465 924,09 €
En recette d'investissement au c/1068	400 000,00 €
En recette de fonctionnement au c/002	65 924,09 €

- **Budget Cinéma Rex :**

Excédent de fonctionnement 2018	41 207,53 €
En recette de fonctionnement au c/002	41 207,53 €

- **Budget Eau :**

Excédent de fonctionnement 2018	183 124,80 €
En recette de fonctionnement au c/002	183 124,80 €

- **Budget Assainissement :**

Excédent de fonctionnement 2018	475 200,55 €
En recette d'investissement au c/1068	70 000,00 €
En recette de fonctionnement au c/002	405 200,55 €

- **Budget Restaurant Front de Mer :**

Excédent de fonctionnement 2018	22 419,21 €
En recette d'investissement au c/1068	10 000,00 €
En recette de fonctionnement au c/002	12 419,21 €

- **Budget Maison de la Petite Enfance :**

Excédent de fonctionnement 2018	209 624,65 €
En recette de fonctionnement au c/002	209 624,65 €

- **Budget Lotissement La Forêt II :**

Résultat de fonctionnement 2018	+ 135 634,73 €
Report en section de fonctionnement recette au c/002	135 634,73 €

- **Budget Pédebert Extension II :**

Résultat de fonctionnement 2018	+ 497 101,21 €
Report en section de fonctionnement recette au c/002	497 101,21 €

- **Budget Lotissement Les Barthes :**

Résultat de fonctionnement 2018	0,00 €
---------------------------------	--------

Donc, pas de report

#### 4. Bilan 2018 des acquisitions et des cessions immobilières

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

L'assemblée prend acte du bilan 2018 des acquisitions et cessions immobilières suivantes :

## Acquisitions

Date délibération	Objet de l'acquisition	Vendeur	Surface m <sup>2</sup>	Montant	Date acquisition	Sections cadastrales	Budget
16/02/2017	Futur trottoir Avenue de la Bécasse	Varailhon de la Filolie Armand	41	5 126,64 €	19/12/2017	AX 93	Commune
16/02/2017	Terrain chemin accès salle stockage à côté Paloumayres	SCI La Fourmi	330	33 000,00 €	06/12/2017	AR 136	Pédebert 2

## Cessions

Date délibération	Objet de la cession	Acquéreur	Surface m <sup>2</sup>	Montant	Date cession	Sections cadastrales	Budget
15/09/2016	Lot 2 Forêt	SCI PJDSA	1 500	292 500,00 €	07/06/2018	BD 173	La Forêt
16/02/2017	Terrain "Mièle"	Société Lakestone	1 599	280 000,00 €	14/06/2018	AP-11	Pédebert 2

### 5. Décisions modificatives

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

#### Budget principal :

Il s'agit d'attribuer des subventions à des associations et d'ouvrir des crédits pour rembourser un trop-perçu de taxes d'aménagement.

Ces dépenses (60 035 €) sont équilibrées par des recettes supplémentaires perçues par la fiscalité locale.

Mélomanes	+ 5 500,00 €
Little is better – Little festival	+ 3 000,00 €
Lous Pibalous	+ 500,00 €
Hapshot Wheels – Mot&Art	+ 2 000,00 €
Association diocésaine	+ 2 035,00 €
Océan Life	<u>+ 2 000,00 €</u>
	15 035,00 €

#### Budget principal

*Section de fonctionnement*

*Dépenses de fonctionnement*

C/6574	Subventions	+ 15 035,00 €
C/678	Dépenses exceptionnelles	<u>+ 45 000,00 €</u>
Total		+ 60 035,00 €

### Recettes de fonctionnement

C/ 7311	Fiscalité	+ 60 035,00 €
Total		+ 60 035,00 €

Jérôme Lacroix demande si un dossier de demande de subvention a été déposé par la ligue Nouvelle-Aquitaine d'aviron ; celui-ci a été reçu dans la matinée et n'a donc pas encore été étudiée par la commission municipale Finances.

### Budget Casino :

Il s'agit de transférer des crédits entre comptes ; il n'y a pas de modification dans le montant global du budget.

#### *Section d'investissement*

C/2313-9455	Réhabilitation Sporting-Casino	+ 490 000,00 €
C/2313-9415	Travaux divers	- 490 000,00 €
Total		+ 0,00 €

## **6. Autorisations de programme et crédits de paiement**

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

Sur le budget annexe Casino, il s'agit de :

- ajuster les crédits de paiement pour l'opération Ascenseur
- créer une AP/CP pour la réhabilitation du Sporting-Casino

N°	Libellé	AP	CP utilisé avant 2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Total CP
AP17.003	Ascenseur et accessibilité PMR	600 868,40	32 453,40	568 415,00			600 868,40
AP19.002	Réhabilitation Sporting-Casino	5 150 000,00	0,00	490 000,00	1 500 000,00	3 160 000,00	5 150 000,00

## **MARCHÉS PUBLICS**

### **7. Choix de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Sporting-Casino**

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante décide, conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, de confier à l'équipe composée du cabinet d'architecte Moon Safari de Bordeaux (mandataire), associé à l'architecte Isabelle Joly de Bayonne, des bureaux d'étude Otéis d'Anglet et Gantha de Bruges cotraitants, et de la société Gastel Paysages sous-traitante, la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Sporting Casino pour un montant d'honoraires provisoire de 300 622,56 € HT pour la tranche ferme, de 93 818,41 € HT pour la tranche conditionnelle n°1, 76 444,63 € HT pour la tranche conditionnelle n°2 et 55 596,10 € HT pour la tranche conditionnelle n°3 soit un taux de rémunération pour les missions de base de 11,87 %. Elle autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le maire Xavier Gaudio rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Sporting-Casino a été passé selon la procédure restreinte avec un appel à candidature et en second temps une remise des offres. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 5 150 000 € ht.

Les travaux seront réalisés en 4 tranches de septembre 2020 jusqu'à minimum 2024 et maximum 2025 selon les financements (il sera possible cependant de faire glisser les travaux d'une tranche à l'autre selon l'avis du maître d'œuvre et les sources de financements) :

- une tranche ferme : réfection entrée, piscine et transformation boîte de nuit en vestiaire + SPA,
- 1<sup>ère</sup> tranche conditionnelle : réfection des façades, menuiseries, coursives, et cuisine puisque seront détruites les excroissances sauf la terrasse.
- 2<sup>ème</sup> tranche conditionnelle : création d'une salle multi activités dédiée aux conférences, spectacles, concerts à la place du Bengali + réfection des salons (plafond salon gris, mises aux normes électriques et sécurité incendie, climatisation...) + abords extérieurs et potinière.
- 3<sup>ème</sup> tranche conditionnelle : réfection du dernier étage avec création d'une salle multi activité accessible qui pourra être utilisée comme atelier d'artiste ou autres destinations. Cette phase comprend également la réfection de la maison à droite de l'entrée du Sporting-Casino et les abords extérieurs non traités dans les autres phases

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 8. Action en justice

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante autorise la maire Xavier Gaudio à agir à l'encontre de monsieur Jean-Jacques Tirquit, par citation directe devant le tribunal correctionnel de Dax à la suite des propos tenus par voie de presse dans l'édition du 11 octobre 2018 du journal Sud Ouest. et à désigner le cabinet juridique DS avocats de Bordeaux, pour représenter et défendre les intérêts du maire, à l'appui de la plainte, et pour exercer le cas échéant les voies de recours.

Le maire Xavier Gaudio rappelle que le tribunal administratif de Pau a rejeté la requête de monsieur Jean-Jacques Tirquit sollicitant l'annulation de l'arrêté du 15 novembre 2016 procédant au retrait de sa délégation, et d'extravagants dommages et intérêts (50.000 € pour un prétendu préjudice moral et 1 € pour préjudice financier). Le tribunal administratif jugeant que le retrait de la délégation de monsieur Jean-Jacques Tirquit « n'a pas été inspirée par des motifs étrangers à la bonne marche de l'administration communale » l'a condamné à verser à la commune de Soorts-Hossegor la somme de 600 €.

Pourtant, en dépit de ce jugement, monsieur Jean-Jacques Tirquit a tenu, dès le 11 octobre 2018, des propos diffamants à l'encontre de Monsieur Xavier Gaudio, en sa qualité de Maire, dans l'édition du Journal Sud-Ouest. En effet, dans un article intitulé « L'ancien premier adjoint douché », monsieur Jean-Jacques Tirquit n'a pas hésité à maintenir ses accusations purement fallacieuses. « Il a retiré nos délégations parce que nous cherchions à l'empêcher de faire des choses illégales ». « Le Maire n'a pas respecté les règles dans certains contrats signés depuis son élection »

Les propos relevés caractérisent la diffamation publique au sens de la loi. De plus, comme ils émanent d'un article du journal Sud-Ouest, quotidien régional très largement publié, l'infraction est publique.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### 9. Décisions du maire

Il s'agit de décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération s'y rapportant en date du 10 avril 2014 et du 1er avril 2016 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire :

#### ***Louages et tarification***

##### **a) Occupation du domaine public : louage et tarification**

Rapporteur : Xavier Gaudio

Sur proposition de la commission Droit de places, le maire a :

- loué les concessions suivantes :

Plage "du boiteux"	M. Serge Ben Soussan Ecole Vive le surf
Plage Sud	M. Henri Déus Lalanne
Plage des Naturistes	M. Didier PITER Hossegor Surf Center
Plage Sud	M. Thierry Krawiec Watermansport
Plage Centrale/Blanche	Mme Dorine BARETS Hossegor Surf Club
Plage "du boiteux"	Mme Dorine BARETS Hossegor Surf Club
Plage des Naturistes	M. Damien Marly SARL MDM
Plage Sud	Mme Florence Brument Ricaud Chez Flo
Plage de la Gravière	M. Emmanuel Magnien Dreamlandes
Plage des Naturistes	M. Jérôme Bras Lou Cabana
Plage de la Gravière	M. Arnaud Darrigade
Avenue de la gare	M. Julien Escande Green Cantine
Place de la concorde	M. Julien Georges Dupont Before
Place de la concorde	M. Valentin Lesbats Marcot
Place des Landais	M. Olivier Vergez Mar y Sol
Place des Landais	M. Gérard Jean Louis Chabres Duc Océanic Bar
Place des Landais	M. Vincent Pascal Kalimutxo
Place des Landais	M. Jérôme Ayache Beach Break
Place des Landais	M. François Xavier Lecocq Rock Food
Place des Landais	Mme Stéphanie PECHEREAU O Hublot
Place des Landais	M. David Potter Dick's Sand Bar
Place des Landais	M. Andrew Brian Spain Buci Coolin
Place des Landais	Mme Françoise Mangiarotti Hôtel de la Plage
Place des Landais	M. Christian Galia Blue Bar
Place Pins Tranquilles	M. Nicolas Raillard R2L'Etiquette
Plage Centrale	M. Baptiste Baty
Point d'Or	M. Christophe Duvernoy Comptoir de l'Atlantique
Point d'Or La Grignotte	M. Philippe Mur Surf Trip
Point d'Or La Grignotte	Mme Martine Faivre Au fournil du pain d'or
Point d'Or La Grignotte	M. Frédéric Tisne Rêves des Landes
Temple protestant	M. Raymond Jules Sanchez Perez
Avenue Sourgen	Mme Nathalie Broustra A cup of...
Avenue Barranx	M. Pascal Giraudet Le fournil de Jules
Fond du lac	Mme Emmanuelle Bescheron
Fond du lac	M. Ludovic IRIARTE (Ludoforme)
Fond du lac	Mme Anne-Cécile Datcharry

- fixé les tarifs comme suit :

Place des Landais	M. David Potter	454,00 €
Plage Blanche (Lac)	Mme Dorine Barets Association Hossegor Surf club	0,00 €
Point d'Or La Grignotte	M. Philippe Mur Surf Trip	532,00 €
Point d'Or La Grignotte	Mme Martine Faivre Au fournil du pain d'or	2 382,00 €
Point d'Or La Grignotte	M. Frédéric Tisne Rêves des Landes	956,00 €
Temple protestant	M. Raymond Jules Sanchez Perez	1 632,00 €
Avenue Sourgen	Mme Nathalie Broustra A cup of...	408,00 €
Avenue Barranx	M. Pascal Giraudet Le fournil de Jules	816,00 €
Fond du lac	Mme Emmanuelle Bescheron	0,00 €
Fond du lac	M. Ludovic IRIARTE LudoForme	0,00 €
Fond du lac	Anne-Cécile Datcharry	0,00 €



## **Finances**

### **b) Tarifs d'occupation du domaine public à la place des Landais**

Rapporteur : Xavier Gaudio

Les tarifs suivants sont fixés pour l'occupation du domaine public à la place des Landais :

- Terrasse : 113,51 €/m<sup>2</sup>
- Caillebotis : 135,96 €/m<sup>2</sup>

## **Régies**

### **c) Création d'une régie d'avances à l'ALSH**

Rapporteur : Cathy Montaut

Une régie d'avances est créée afin de procéder au paiement des menues dépenses liées aux activités proposées par l'ALSH.

## **Action en justice**

Rapporteur : Philippe Gelez

Dans les deux décisions ci-dessous, le maire a décidé de défendre les intérêts de la commune dans les requêtes introduites devant le tribunal administratif de Pau et de désigner la SCP Etchegaray & Associés, avocats à la cour, pour représenter la commune dans cette instance.

**d) Recours de la fédération Sepanso Landes enregistré au greffe du tribunal administratif de Pau, en date du 11 février 2019, visant à l'annulation de l'arrêté municipal par lequel la commune de Soorts-Hossegor a accordé à M. et Mme Boillot un permis de construire une maison individuelle et une piscine au Rey**

**e) Recours du syndicat des copropriétaires de la résidence Saint-Antoine, Mme Sylvia Vilpoux, Mme Françoise Guichemerre et M. Thibault Peres, M. Bernard Gracia et Mme Mireille Gracia et M. Guy Salomon, enregistré au greffe du tribunal administratif de Pau, en date du 25 avril 2019, visant à la suspension de l'exécution de l'arrêté municipal par lequel la commune de Soorts-Hossegor a accordé à la SAI SAI SAS Mme Selmane un permis de construire valant permis de démolir pour la rénovation de la salle de restaurant, la rénovation des cuisines et la création d'un logement au-dessus des cuisines dans un immeuble situé 58, place des Landais**

## **10. Questions diverses**

Le maire Xavier Gaudio indique qu'un flyer « Les incivilités sont l'affaire de tous » va être distribué auprès des commerçants puis le sera par les emplois civiques cet été. Ce flyer reprend la campagne de communication En ville, je m'habille et la complète avec « Dans les magasins je tiens mon chien » et « si mon téléphone est sur silencieux, c'est mieux ».

Il rappelle également l'inauguration du bourg de Soorts le 11 mai à 12h00. A cette occasion, les commerçants du marché de pays s'installeront sur le fronton. Le ruban sera coupé par quatre personnes natives de Soorts.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée vendredi 28 juin 2019 à 19 heures, salle du conseil municipal de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 20h15.

Soorts-Hossegor, le 15 mai 2019

Le maire,  
**Xavier Gaudio**